

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UN  
RASSEMBLEMENT DE L'UL CGT LE 15  
MARS 2023 PLACE RENE MONTEREMAL

## ARRÊTÉ n° 2023/11

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-2-2 et L. 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale.

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Union Locale CGT Le TEIL est autorisée à organiser un rassemblement place René Montéréal devant la gare de LE TEIL,

**Le mercredi 15 mars 2023 de 08 heures à 16 heures**

**Article 2** : Le stationnement et la circulation seront interdits Place René Montéréal

**Le mercredi 15 mars 2023 de 08 heures à 18 heures**

**Article 3** : La mise en place et le maintien de la signalisation interdisant le stationnement et la circulation seront assurés par les services techniques de la commune.

**Article 4** : Cet arrêté prendra effet à compter de son émission et de sa publication en Mairie.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Le pétitionnaire ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;
- La Police Municipale.

Et pour information à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL ;
- Centre Technique Municipal.

Fait à Le Teil, le 13 mars 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI